

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA REPRISE DE LA SESSION APRÈS LE CONGÉ DE PÂQUES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a demandé si quelqu'un là-bas sait ce qui se passe. C'est une question connexe, monsieur l'Orateur.

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: Le député pourrait peut-être poser sa supplémenteaire.

M. Nowlan: Une question supplémenteaire, monsieur l'Orateur. Vous remarquerez que le président du Conseil privé n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Il fait sa campagne en Nouvelle-Écosse cette semaine.

Une voix: Où est le chef de l'opposition?

M. Nowland: J'aimerais demander au leader suppléant du gouvernement à la Chambre—le ministre de l'Agriculture, je crois—s'il peut clarifier la réponse que nous a donnée le président du Conseil privé le 10 mars au sujet de la date à laquelle nous rentrerons du congé de Pâques. L'honorable représentant nous a dit que ce ne serait pas avant le 10 avril, mais que ce pourrait être plus tard. Je voudrais savoir plus précisément si la Chambre siègera après le 10 avril et au moment où le président des États-Unis nous rendra visite.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je tiendrai la question pour préavis. Le président du Conseil privé devra réfléchir sur la réponse qu'il voudra bien donner demain.

M. Nowlan: Il sera absent toute la semaine.

L'hon. M. Turner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si je devrais rappeler au député d'Annapolis Valley où se trouvent ses six collègues de Terre-Neuve.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère que nous ne nous mêlons pas de politique provinciale.

M. Nowlan: Au sujet de ce malencontreux rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je pourrais au moins dire que Terre-Neuve est en période électorale, tandis que la confusion, l'hésitation et l'indécision sont absolues ici au sujet des intentions du premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DURÉE DES DISCOURS PENDANT LE DÉBAT SUR LES SUBSIDES

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque-t-il le Règlement?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur. Il s'agit des dispositions relatives aux interventions dans le débat d'aujourd'hui. Vous constatez, je pense, que les représentants des partis se sont mis

[L'hon. M. Pepin.]

d'accord pour allouer 20 minutes au premier ou principal porte-parole de chaque parti et 15 minutes aux autres, et pour refuser toute prolongation.

M. l'Orateur: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Qu'il en soit ainsi.

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai essayé tantôt de poser au ministre de la Consommation et des Corporations une brève question supplémenteaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je sais, mais il y a des députés qui ont tenté de poser non des questions supplémenteaires, mais des premières questions, et qui n'en ont pas eu l'occasion. Si la période des questions devait être prolongée, ce serait pour favoriser les députés qui se sont levés plusieurs fois mais qui n'ont même pas pu poser une question supplémenteaire.

M. MacDonald (Egmont): A propos du même rappel du Règlement...

M. l'Orateur: Le député désire-t-il formuler un autre rappel du Règlement?

Des voix: Le même!

M. MacDonald (Egmont): Il s'agit du même rappel du Règlement, monsieur l'Orateur. Je trouve curieux que parfois certains députés puissent poser plusieurs questions supplémenteaires, mais qu'un autre ne soit même pas autorisé à en poser une.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT, L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES NATIONALES ET D'UN PROGRAMME DE PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest) propose:

Que la Chambre exprime l'opinion que, pour protéger et conserver notre environnement, il est impérieux d'établir des normes qualitatives nationales de l'environnement pour l'air, l'eau et le sol, étant bien entendu que ces normes doivent couvrir tous les polluants, qu'elles doivent être appliquées par les autorités fédérales, que des prêts à faibles taux d'intérêt doivent être mis à la disposition des municipalités et de certaines industries pour éviter tout retard ultérieur dans la construction d'usines de traitement des eaux usées et dans l'assainissement des usines, et qu'un Conseil de l'environnement du Canada soit créé sans retard.